

COMMENT CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES DANS LE CHAMP SOCIO-ÉDUCATIF?

PROBLÉMATISATION ET RECOMMANDATIONS - JUIN 2011



COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE



DROITS DE
L'ENFANT
Le Délégué général



PRÉAMBULE



Dans le cadre de la participation de la Communauté française à l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Direction générale de l'aide à la jeunesse, l'Office de la naissance et de l'enfance et le Délégué général aux droits de l'enfant ont décidé d'organiser un cycle de séminaires sur le thème « *Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif ?* ».

Ces séminaires se sont inscrits dans la continuité du rapport du Délégué général aux droits de l'enfant relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles ; ce travail avait mis en exergue une série de recommandations et de questions formulées par les bénéficiaires de l'aide sociale que le Délégué général s'était engagé à relayer aux différents niveaux de pouvoir concernés.

Chaque séminaire a abordé une thématique différente et souhaitait identifier des chantiers prioritaires et les moyens pour les mettre en œuvre.

Les thématiques retenues ont été présentées lors d'une séance inaugurale, le 2 juin 2010, sous l'égide de Madame Huytebroeck, Ministre de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, d'Olivier Degryse, Administrateur général de l'aide à la jeunesse, de la santé et du sport, et de Benoît Parmentier, Administrateur général de l'ONE.

Pour illustrer ces trois thématiques, des capsules vidéo ont été réalisées par l'asbl RTA. Elles sont disponibles à l'adresse internet suivante : www.dgde.cfwb.be/index.php?id=3247

Un séminaire relatif aux bonnes pratiques de travail en réseau « *Comment améliorer la coordination des services et les collaborations en vue d'apporter une aide efficace aux familles précarisées ?* » a eu lieu le 9 novembre 2010 et a été présidé par la Directrice générale de l'aide à la jeunesse.

Un séminaire relatif aux bonnes pratiques en matière de petite enfance « *Comment accompagner les familles précarisées dans l'éducation de leurs enfants ?* » a eu lieu le 2 décembre 2010 et a été présidé par la Directrice du service études et stratégies de l'ONE.

Enfin, le séminaire relatif à la perméabilité des services sociaux « *Comment faciliter la relation entre les enfants, les familles pauvres et les services d'aide ?* » s'est déroulé le 24 janvier 2011 et a été présidé par le Délégué général aux droits de l'enfant.

Les trois séminaires sont partis de notes d'intentions rédigées par chaque président de séance (annexées au présent rapport) dans lesquelles des questions précises étaient proposées au travail.

Le séminaire relatif aux bonnes pratiques de travail en réseau est parti du questionnaire suivant : existe-t-il des conditions, des méthodologies, des manières de travailler qui permettent de tisser, nourrir, entretenir des relations efficaces entre acteurs du secteur public et du secteur associatif, au profit des jeunes et des familles ? Quelles sont-elles ? Comment les formaliser ?

Le séminaire relatif aux bonnes pratiques en matière de petite enfance posait les questions suivantes : quelles sont les alternatives aux séparations des enfants de leur famille, les initiatives porteuses et leurs conditions de succès ? Lorsqu'une séparation de l'enfant de son milieu familial s'avère nécessaire, quelles pratiques mettre en œuvre pour que le retour en famille puisse s'effectuer dans de bonnes conditions ?

Enfin, le séminaire relatif à la perméabilité des services sociaux a abordé les problèmes suivants : existe-t-il des expériences à partir desquelles on pourrait construire et diffuser des repères concrets appropriés en la matière (sans promouvoir un placage de techniques) ? Quels seraient ces repères ? Quelles seraient les mesures politiques concrètes qui favoriseraient l'éclosion ou le développement de pratiques similaires ?

Méthodologiquement parlant, les questions posées par les Présidents de séance ont été commentées par des « répondants » (des porteurs d'expériences pouvant apparaître comme une réponse possible) et par des « discutants » (d'autres porteurs d'expériences qui, au nom de celles-ci, ont interrogé les premiers). Chaque tour de parole a été mis en débat avec la salle, jusqu'au tour final de « recommandations ».

Afin que les travaux soient optimisés, les organisateurs ont pris le parti de limiter le nombre de participants de chaque séminaire à 50 personnes¹. Celles-ci ont été invitées sur base de leur expérience, leurs connaissances, leur intérêt, leurs possibilités d'actions et de mobilisation.

Jean Blairon a animé les séminaires. Christelle Trifaux et Jean Blairon ont proposé des analyses intermédiaires qui ont servi de matériau à cette production.

1. La liste des participants de chaque séminaire est annexée au présent rapport.

PROBLÉMATISATION GÉNÉRALE



Les trois séminaires sont partis de questions de chaque président de séance et de points de vue spécifiques, ont investigué des problèmes différents, ont mobilisé des participants diversifiés. Mais les débats ont, à chaque fois, montré qu'il fallait impérativement fonder les raisonnements sur une même hypothèse : les situations d'inégalité sociale dans le champ socio-éducatif doivent être considérées comme le résultat de politiques structurelles **produisant** la précarité et la pauvreté. *« On la fabrique, la pauvreté dans notre société aujourd'hui. Il faut comprendre ces mécanismes, comprendre ce que l'on peut en faire, comprendre comment on peut être des acteurs les plus justes possible »*².



La compréhension de ces mécanismes de « fabrique » confronte les acteurs à un paradoxe interpellant : *« On a l'impression que nous sommes à une époque où il n'y a jamais eu autant d'outillages diversifiés, de type social, de type éducatif, de type culturel ou socio-culturel, un peu partout sur le territoire et en même temps, on a pourtant l'impression qu'il y a un appauvrissement constant des populations sur le plan matériel, mais aussi parfois sur le plan immatériel. »*

Et ce paradoxe ne peut que déboucher sur un questionnement de nature socio-politique, à propos des politiques structurelles qui sont ou non menées : *« Le secteur social ne devient-il pas de plus en plus un secteur en charge de s'occuper de certains, parce que d'autres politiques structurelles ne mettraient plus les gens dans les conditions de pouvoir se réaliser pleinement et de façon autonome, en termes de salaire, d'emploi, de logement ? »*

Nous nous trouvons en effet dans une situation sociétale où les droits fondamentaux sont de moins en moins respectés, où les **violences de structure** s'aggravent et se multiplient.

Les marchés du travail, du logement, le marché éducatif même, fonctionnent selon une logique de forteresse et d'expulsion, voire selon une logique de traque, où les victimes des violences de structure sont transformées, par une ingénierie socio-politique particulière, en responsables de leur sort, responsables qu'il convient de repérer, de dénoncer, de sanctionner.

« Avec l'Etat social actif est venue l'idée que quelqu'un doit participer à son inscription dans l'Etat. Mais, les cartes distribuées au gens ne sont pas bonnes. Ils sont donc sommés de se réaliser sans avoir les moyens de se réaliser. Le système est donc bien clôturé par le fait qu'on les rend responsables de cette non-réalisation de ce qu'ils sont sommés de faire. C'est un truc qui désarçonne la capacité de quelqu'un à se prendre en charge puisqu'il est mis en porte-à-faux complet. »



Dès lors les questions qui se posent aux travailleurs débordent de la référence coutumière au « contrôle social » : *« Quand on parle d'intrusion dans les familles, de transparence, du fait que les familles pauvres doivent se mettre pratiquement à nu devant les travailleurs, au lieu de parler de contrôle, je parlerais*

2. Les extraits retranscrits en italiques constituent des citations directement retirées des comptes rendus intégraux qui ont été réalisés. Ces citations ont été choisies comme étant les plus illustratives des « grappes de sens » qui se sont construites dans les échanges ; elles incluent donc en quelque sorte à chaque fois d'autres prises de parole, qui n'ont pas été reprises ici pour ne pas alourdir le propos. C'est la raison pour laquelle ces citations ne sont pas attribuées à leur auteur, celui-ci étant en quelque sorte collectif.

de triage. On a l'impression que plusieurs services sociaux ont comme but de trier les pauvres et les autres. Peut-être avez-vous entendu que dans le cadre du projet de réforme du FOREM, on disait qu'on allait faire quatre catégories : ceux qui sont presque prêts à travailler, ceux qui ont besoin d'un petit plus, ceux pour qui il faut un programme, et les « psycho-machin- sociaux » qui vont devoir passer dans d'autres types de services. »



On se souvient que Pierre Bourdieu, dans l'ouvrage collectif *La misère du monde*, décrivait, en 1993, le désarroi des professionnels confrontés à un Etat dont la main droite (les politiques financières et économiques) ne voulait plus savoir ce que faisait la main gauche (les politiques sociales et culturelles).

Nous craignons de nous trouver aujourd'hui dans une situation où la main gauche de l'Etat se voit **dicter** une anti-conduite (une conduite à rebours) par sa main droite, voire se voit confier le rôle de **justifier** des politiques productrices d'inégalités croissantes.



L'image forte d'un « camion-balais du social », déployant des logiques palliatives désenchantées et inutiles s'est imposée aux participants des séminaires comme ce qu'il s'agissait d'éviter et de combattre : dans une société marquée par le développement des inégalités et le détricotage des solidarités, une pression s'exerce sur le travail social afin qu'il participe au contrôle et à l'écumage des populations en situation d'exclusion.

En matière de politiques et de pratiques à mener ou à promouvoir, le point de départ est donc le suivant :

Réduire les inégalités sociales, c'est agir sur les processus qui engendrent la pauvreté et adapter nos actions aux caractéristiques de celle-ci :

- son caractère multidimensionnel (la pauvreté n'est pas seulement un manque d'argent mais le résultat de la privation de droits considérés comme fondamentaux dans une société donnée : le droit à un revenu, à la santé, à l'emploi, au logement, à l'éducation, aux loisirs...) ;
- sa croissance quantitative (les écarts entre les modes de vie sont de plus en plus importants ; des inégalités se marquent dès le plus jeune âge) ;
- sa dimension multiculturelle (nous pensons par exemple ici à l'imposition larvée d'un style de vie dominant) ;
- son caractère auto-cumulatif (les personnes en situation de pauvreté et/ou de précarité subissent un isolement social et sont conduites, par les mécanismes de responsabilisation individuelle, à vivre leur situation comme un échec personnel).

Si les mécanismes de structure ne sont pas faciles à enrayer, pour reprendre le raisonnement de Pierre Bourdieu, il convient pour autant de prendre toutes les initiatives politiques possibles et de saisir toutes les marges laissées à l'action³.

C'est dans cet esprit que nous avons synthétisé les travaux qui se sont déroulés à trois reprises autour de deux axes transversaux, que nous avons définis en termes d'**objets de politiques possibles**, dépassant les clivages sectoriels.

Pour chacun de ces objets, nous avons cherché à nommer **l'enjeu**, à identifier les **changements escomptés** si une telle politique était mise en œuvre; nous avons ensuite tenté de décliner des

3. P. Bourdieu, face à l'étendue du désastre social que sa vaste enquête lui a permis de découvrir, avançait avec force que les politiques qui ne saisiraient pas toutes les opportunités de s'opposer à la violence des marchés, aussi ténues soient-elles, devraient être accusées de non-assistance à personnes en danger.

mesures qui pourraient incarner une telle mise en œuvre, et répertorié des **supports** qui en faciliteraient l'implantation. Le raisonnement liminaire que nous venons de déployer ne pouvait que nous conduire aussi à préciser **les résistances** que de telles orientations et mesures ne manqueront pas de rencontrer. Enfin, nous avons tenu à énoncer des **premières avancées** qui constituent selon nous un « point de passage obligé », une étape « sine qua non », avancées qui permettront de tester la réalité de la mobilisation requise.





PREMIÈRE PRIORITÉ

RENDRE EFFECTIF, POUR TOUS LES ENFANTS ET LEUR FAMILLE, LE DROIT À UN ACCUEIL ET À DES SERVICES ÉDUCATIFS RÉTABLISSANT UNE RÉELLE ÉGALITÉ DES CHANCES

L'objet de la politique à promouvoir

Aujourd'hui, avoir accès à un milieu d'accueil (crèche ...) de qualité constitue un avantage pour l'enfant et ses parents et un investissement à long terme en vue de favoriser la réduction des inégalités sociales.



Cet accès est insuffisant et il est de plus inversement proportionnel aux besoins sociaux, faisant parfois porter sur les familles le poids injuste d'une « incapacité parentale ». Il faut en tout cas relier les apports d'un tel accueil à la question de l'égalité :

« Il faut pouvoir offrir 100% de chances aux parents de confier leur enfant dans un milieu qui n'est pas seulement un milieu de garde, mais un milieu éducatif. »

Lorsqu'on évoque la « qualité » de tels lieux, on pense notamment à des dimensions de respect de la liberté concernant les parents (« des lieux que j'appellerais « sas » ou « seuil » qui permettent de rentrer ou de sortir quand on veut, tout en mettant à l'abri ») et de mixité sociale (« nous nous rendons compte qu'on doit se poser la question d'un décret mixité, comme on l'a fait dans l'enseignement, pour essayer de mélanger les enfants qui sont dans les milieux classiques et ceux qui sont dans les haltes-accueil »).

L'enjeu de la politique à promouvoir

Le milieu d'accueil des jeunes enfants répond à 3 fonctions : une fonction économique, (garder les enfants dont les parents travaillent) une fonction éducative de l'enfant et une fonction sociale (cohésion et réduction des inégalités). Il s'agit de **renforcer la fonction sociale du secteur** en articulation avec les autres fonctions, en offrant à tous la possibilité de bénéficier d'une « parentalité partagée ».



« Dans toutes les sociétés, nous voyons que les fonctions parentales sont partagées, divisibles entre plusieurs personnes et qu'elles dépassent toujours la famille. La fonction de socialisation des enfants ne repose jamais sur les seuls parents. Ce qui est un peu paradoxal et choquant c'est la façon dont on partage cette parentalité sociale aujourd'hui, puisque ce sont les familles les plus favorisées qui ont accès aux milieux d'accueil alors que les familles les plus défavorisées, elles, n'y ont pas accès. »

Les travaux ont ainsi montré que les interventions éducatives devraient aujourd'hui intégrer deux missions prioritaires : favoriser l'acquisition d'un capital social (disposer d'un réseau, disposer de la capacité à en créer un, ou à en mobiliser) et d'un capital culturel (représenté par des compétences

ou des dispositions); ces deux missions sont évidemment essentielles pour les familles précarisées ou pauvres, puisque leur situation **produit** un affaiblissement de ces capitaux, ainsi qu'une destruction partielle des processus qui permettent de les constituer ou de les reconstituer.



« Il y a un travail à faire pour permettre à ces familles de s'appuyer davantage sur un réseau social, et de se construire un capital social ; nous ne devons pas essayer de pallier son absence, car on ne sera jamais assez nombreux, assez longtemps et assez présents au bon moment pour pouvoir remplacer ce capital social. »

Une telle orientation implique une **diversité suffisante de formes de soutien à la parentalité**, évolutives et réversibles, adaptées aux situations ; elle implique une **évaluation** fine des formes possibles et nécessaires selon les situations et elle devrait permettre de sortir de la dichotomie placement/ non placement.

« Dans les initiatives de soutien à la parentalité, une place particulière doit être accordée à celles qui sont nées du terrain, dans des communes ou des quartiers où les difficultés se cumulent, et qui se caractérisent par une implication des parents, un fort ancrage local et une adaptation aux besoins des populations : des besoins multiples et donc des réponses multiples elles aussi. »

Les changements pratiques escomptés

Il s'agit de mettre en place les conditions favorables à une co-éducation (ou un partenariat entre parents et professionnels). L'orientation à soutenir est bien de renforcer les parents dans leurs compétences existantes, de les valoriser dans leurs ressources au lieu de se contenter de dénoncer, voire de traquer leurs déficiences.



« Il faut vraiment renforcer les parents dans leurs compétences parce qu'ils sont souvent interpellés par toute une série de messages et que par ailleurs, éduquer un enfant aujourd'hui est devenu quelque chose de très complexe : même dans les familles ordinaires, il y a une complexité par rapport à l'éducation. »

« C'est à travers l'accueil de l'enfant et de ses parents, la valorisation de leurs ressources et de leurs compétences, l'échange et la rencontre avec d'autres parents, qu'un processus de réaménagement du lien parent/enfant se construit au jour le jour et permet aux parents de mieux s'ajuster, de s'accorder aux besoins et au vécu de leurs enfants. »

Il s'agit en conséquence de promouvoir des initiatives intégrées susceptibles d'offrir à la fois des possibilités d'accueil et d'accompagnement parental et de renforcement des liens sociaux.

Il s'agit parallèlement de renforcer la mixité sociale et le travail en réseau dans l'ensemble du secteur de l'enfance et de la jeunesse.



Sur base des expériences présentées dans les séminaires, nous pouvons nous représenter ce qu'il convient d'offrir comme possibilité aux familles : des pratiques plurielles et évolutives, adaptées aux situations, comme la mobilisation solidaire des familles entre elles, des programmes communs aux parents et aux enfants et des actions spécifiques aux uns et aux autres, le recours éventuels à des institutions spécialisées, etc.

« La coordinatrice de la « Maison ouverte » a parlé de séparer pour mieux rassembler ou de rassembler pour peut-être devoir séparer, pour re-rassembler etc. Elle en a parlé tout le temps à partir d'une association qui est inscrite sur le territoire de vie des gens et des populations qui sont concer-

nées et qui associe l'ensemble des partenaires, dont les parents. Elle a montré comment, dans le processus de travail, ils sont tout le temps dans un travail avec les parents et les enfants, parfois les parents ensemble, parfois les enfants seuls, parfois les parents seuls et parfois en ayant recours à des collaborations extérieures, par exemple avec les Services de l'aide à la jeunesse pour une séparation plus réelle quand les éléments psychiques, affectifs et matériels montrent qu'il y a une construction plus complexe à élaborer. »

Lorsqu'une suppléance parentale s'avère nécessaire, celle-ci devra être clairement identifiée comme une protection de l'enfant conjuguant à une aide à ses parents. Ces recours ne pourront provoquer l'arrêt du travail de « fond » entamé dans l'accompagnement des familles. En un mot : le placement ne remplace pas l'accompagnement des familles mais s'y conjugue.



« Martine Lamour⁴ nous donne des pistes : elle nous propose de ne pas être dans le tout ou rien (séparation totale ou maintien dans la famille), mais de réfléchir avec les parents quelle serait la bonne distance (...). Trop souvent, la suppléance, le relais, se vivent en termes de substitution et non de complémentarité, comme si un lien devait en chasser un autre. Nous sommes dans l'idée de la parentalité partielle. »

« On doit retenir comme fil directeur cette idée de suppléance et voir le placement comme une aide, comme une parentalité partielle, plutôt que comme une substitution aux parents. »

D'une manière globale, on peut dire que les changements pratiques escomptés concernent la multiplication de formes institutionnelles qui offrent une diversité de possibilités mobilisables par les bénéficiaires eux-mêmes, compte tenu de leur situation propre.

Les mesures et les supports facilitateurs

La mesure prioritaire consiste dès lors à créer ou soutenir des structures qui peuvent offrir :

- un droit à l'accueil non conditionné (à des catégories, des pré-requis, des spécialisations...);
- à géométrie variable (accueil des parents avec les enfants, accueil séparé, collaborations diverses...);
- des formes diversifiées, incluant notamment, selon le mot du Prof. Vandembroucke de l'université de Gand « le soutien informel des relations sociales hétérogènes » et des modalités participatives appropriées ;
- une ouverture et une articulation aux services généralistes, pour éviter un effet ghetto toujours stigmatisant.

Les **supports nécessaires** à ces mesures sont par exemple une formation des acteurs, professionnels ou non, aux codes culturels des familles précarisées et à la justesse relationnelle que leur situation requiert : acceptation de la diversité, de la différence, reconnaissance des temps et des rythmes différents, capacité à reconnaître le possible plutôt que l'idéal abstrait, à favoriser l'ouverture des possibles, à mesurer les impacts multiples de ses propres exigences, etc.



« Il faut chez l'acteur professionnel, bénévole ou volontaire, un minimum de compréhension et de reconnaissance - ce qui ne veut pas dire « compassion » : il s'agit d'admettre qu'il y a des modes de

4. L'intervenant évoque l'oeuvre de la pédopsychiatre Martine Lamour, cfr par exemple Marceline Gabel, Martine Lamour, Michel Manciaux, La protection de l'enfance : maintien, rupture et soins des liens, Paris, Fleurus, 2005

vie, des manières de décliner ses comportements dans la vie qui sont très diversifiés et qui ne sont pas à hiérarchiser les uns par rapport aux autres. C'est déterminant pour qu'un lien soit établi entre ces populations et les professionnels. »

« Comment faire pour que les enfants de familles précarisées soient acceptés en crèche et pas exclus parce que les travailleurs ont un certain nombre de représentations ? Je crois qu'un travail sur ces représentations au niveau des travailleurs va permettre une évolution qui me semble nécessaire. »



La diffusion multi-sectorielle d'outils favorisant le travail en réseau et la continuité entre l'accompagnement et la suppléance éducative serait de nature à soutenir la mise en œuvre de ces mesures.

Les résistances à cette politique

L'inégalité d'accès à un milieu d'accueil de qualité et les difficultés de trouver des financements pour combler le déficit de places d'accueil constitue un frein majeur.



« Pourquoi pas plus de moyens dans la proximité réelle, le métissage de l'existence sociale et socioculturelle des habitants et un renforcement des moyens, plutôt que recréer des services complémentaires qui sectorialisent la prise en charge ? »

A ce fait majeur s'ajoute le cloisonnement des services et leur hyper-spécialisation sur base d'une spécialisation pré-identifiée, qu'il convient de respecter rigoureusement et qui est d'ailleurs souvent traduite en normes quantitatives. Il conviendra de trouver ensemble des modes de contractualisation alternatifs.

« Les professionnels se trouvent devant un paradoxe par rapport à l'ensemble du cadre institutionnel et sociétal qui nous entoure. Ce cadre voudrait faire croire à tout le monde que la vie peut se traverser sans vague, sans relief et sans difficultés et qu'il est donc possible de vivre sans essais et erreurs répétées. Or parfois, on doit vivre avec des erreurs et construire à partir de là. Le cadre institutionnel qui se veut soi-disant sécurisant est en fait plus sécuritaire que sécurisant lorsqu'il veut faire croire à la possibilité du « parfait ». Cela se traduit au travers de l'organisation institutionnelle, puisque de plus en plus de services sont sous la pression du résultat chiffré, devant faire la preuve que l'on peut éviter tout problème, que l'on peut garantir toute difficulté. Cela fait en sorte que les services ouvrent plus souvent leurs parapluies puisqu'il peut y avoir une crainte à l'échec, à l'erreur, à l'accident ... »



Un autre élément d'adversité se trouve être le mélange confus des actions d'aide et de contrôle, que l'on trouve dans de plus en plus de secteurs. Sans nier le devoir de l'Etat de contrôler des situations où le plus faible (l'enfant en l'occurrence) n'a pas le moyen de faire entendre ce qu'il vit, il convient de tout mettre en œuvre pour éviter les confusions de missions qui sont très destructrices.

Il faudra également éviter la tendance actuelle à superposer des dispositifs qui sont uniquement palliatifs, qui sont de plus en plus « ciblés » et de moins en moins opérants.

« Où mettons-nous nos priorités dans l'aide à la jeunesse ? Ne sommes-nous pas dans un système où l'on a créé des services avec des objectifs « x » et comme ces services ne répondent pas ou plus à ces objectifs pour toute une série de raisons, on va en créer d'autres ? Jusqu'où allons-nous avoir les moyens de cela ? Ne devons-nous pas repenser nos modes de travail ? Il faut réinterroger notre système, où les moyens ne sont pas infinis et donc la question des allocations de moyens revient

régulièrement. Quand allons-nous cesser de saucissonner ? Quand allons-nous pouvoir nous mettre ensemble entre administrations, niveaux de pouvoirs pour partager nos enveloppes, pour mutualiser nos enveloppes et pas pour que chacun donne quelque chose qui a un effet de déperdition ? Les économistes ne pourraient-ils pas faire un calcul sur la déperdition de moyens que l'on a, à travers ce saucissonnage des modes de financement ? »

Les premières avancées qui constituent un point de passage obligé pour cette politique

Permettre le financement de projets pilotes intégrés (tels que « la Maison ouverte », « la Bobine », ...) offrant une diversité de services d'accueil et de soutien à la parentalité et assurer une contractualisation et un contrôle étatique adaptés à ces pratiques constituerait un signal sans équivoque que l'on s'engage réellement dans la voie de la politique ici décrite.



« Il faut souligner que ce sont des expériences qui sont ascendantes, nées d'un ancrage au niveau local et mettant en avant une approche globale avec une multiplicité de services. On a parlé tout à l'heure de la question du militantisme. C'est vrai que certaines de ces initiatives avaient une volonté de refaire le monde par une foi militantiste qui s'est transformée avec le temps en un fort professionnalisme. On peut reprendre comme recommandation aujourd'hui l'idée de rendre ce type d'activités plus faisables en leur donnant

un financement récurrent. J'ai en tête un projet qui devait rendre jusqu'à 19 rapports par an à ses différentes sources de financement, je pense qu'il faut demander un financement renforcé pour les initiatives et un financement global dépendant d'un dossier unique. L'ONE ne doit pas non plus être le seul pouvoir subsidiant puisque la force de ces initiatives c'est leur approche globale : elles travaillent sur les enfants, les parents, la pauvreté, etc. »



DEUXIÈME PRIORITÉ



RENDRE POSSIBLE L'EXERCICE D'UNE TRANSVERSALITÉ POSITIVE⁵ ET EFFECTIVE

L'objet de la politique à promouvoir

La prise en compte des situations où se mêlent difficultés éducatives et difficultés socio-économiques exige, nous l'avons vu, un raisonnement et des pratiques « multidimensionnels ». Il s'agit en l'occurrence de sortir de la sectorialisation des dispositifs et de l'effrayante déperdition d'énergie qui règne dans les champs social et éducatif.



« La problématique que nous avons définie part d'un postulat, d'un point de vue, à savoir que la pauvreté recouvre en réalité des inégalités qui relèvent de plusieurs dimensions : des inégalités économiques, culturelles, sociales, mais aussi des dimensions de représentations. Donc, forte de ce postulat, j'ai émis l'hypothèse qu'il est impossible pour un acteur social d'apporter une réponse unique à des problèmes multifactoriels. »

Souvent énoncée ou annoncée, la « transversalité » est toutefois rarement mise en œuvre.

L'enjeu de la politique à promouvoir

L'enjeu se situe dans la possibilité d'articuler les droits culturels et les droits sociaux.

Si le droit « culturel » à être le créateur au moins partiel de son existence est un environnement de sens qui « parle » dans le champ éducatif, force est de reconnaître que l'exercice de ce droit est gravement compromis par le non respect des droits fondamentaux, qui devraient pourtant fournir le support matériel et immatériel à l'exercice de cette liberté. Il y a donc lieu de connecter systématiquement ces deux ordres de préoccupations.



Plus encore, il s'agit de trouver des articulations entre les acteurs de ces revendications, qui se vivent aujourd'hui comme séparés, qu'il s'agisse des actions de terrain, des institutions qui les organisent et les subventionnent, des conflits sociétaux qui en constituent l'horizon.

« Mais ce constat nous impose d'aller plus loin. Travailler en réseau est, non seulement l'affaire des intervenants qui œuvrent au quotidien au côté du jeune et de sa famille, mais également celle des institutions, et singulièrement des pouvoirs publics. Réduire les inégalités ne peut se faire sans une

5. On se souvient que René Lourau entendait par transversalité (« négative »), le « retour » de fonctions niées mais pourtant présentes : par exemple la mission officieuse exercée par les institutions éducatives d'apprendre l'obéissance et la résignation aux enfants ne constitue pas une mission officielle de l'école (qui doit « instruire »), alors qu'elle est bien présente dans les pratiques réelles. La transversalité « positive » désigne plutôt des « greffes de pratiques », ou encore une volonté de se tenir à l'intersection de plusieurs champs.

implication globale des acteurs du secteur public et du secteur associatif, afin de repenser les articulations de leurs actions tant au niveau préventif qu'au niveau de l'aide individuelle. »

Les changements pratiques escomptés

Une telle orientation politique entend promouvoir un **travail en réseau** qui serait respectueux des missions des uns et des autres, qui permettrait une optimisation des ressources sans toutefois introduire des contraintes dont la lourdeur amoindrirait la mobilisation directe au profit des bénéficiaires eux-mêmes.

« Quand on part en projet de partenariat, de collaboration, de coordination, il faut se mettre d'accord sur des éléments essentiels de cette collaboration. Que pouvons-nous faire ensemble ? (...) Pourquoi se réunir ? Quelle plus-value cela apportera-t-il aux usagers ? Cela implique de préciser la spécificité de chaque participant. Quelles sont les missions de base de chaque association partenaire ? En quoi ce projet de coordination répond-t-il à ses missions ? »



« Concernant les partenariats, il est important de ne pas figer les choses, de ne pas les rendre encore plus difficiles. Cela doit rester une économie de moyens au service des personnes. C'est cela qui doit être le fil rouge. »

« Je me place du côté des autorités publiques : qu'est-ce qui pourrait encourager ces partenariats pour lesquels nous savons ce qui marche et ce qui ne marche pas ? On sait que c'est indispensable pour apporter des solutions aux familles précarisées. Les pouvoirs publics doivent engranger, mais il y a une ombre à ce tableau optimiste : comment faire en sorte que ces partenariats, qui peuvent être encouragés à différents niveaux en termes de transversalité, conduisent à une économie de moyens, une économie de temps pour les personnes qui s'y engagent ? »

Les mesures et les supports facilitateurs

La mesure prioritaire consiste à rendre possible une **articulation des politiques régionale et communautaire**, notamment à propos des actions des AMO, PCS et CAAJ. Il conviendrait ainsi de tourner le dos à la tendance actuelle à organiser, au sein de l'action de chaque acteur, une « coordination » des actions des autres (en matière de diagnostic par exemple), donnant lieu ainsi à une « lasagne » inopérante de coordinations superposées et somme toute concurrentes.



« Le diagnostic social fut voulu par certaines AMO et cette demande a été entendue par la sphère politique. Mais il ne faudrait pas que les AMO en viennent à faire ce travail dans leur coin. Elles peuvent s'appuyer sur les travaux effectués par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, ou sur ceux qui sont effectués dans le cadre des plans de cohésion sociale. Il s'agit d'évaluer de manière conjointe, d'optimiser, de réaliser une économie d'échelle. Il faut mutualiser les ressources. Cela veut dire qu'il faut mutualiser ce qui existe pour faire le diagnostic. »

Soyons toutefois attentifs à ne pas faire équivaloir articulation et logique consensuelle : *« Il doit donc y avoir la possibilité d'avoir des dispositifs de concertation où la conflictualité est possible. »*

La **coopération conflictuelle** qui est souhaitée nécessite un cadre qui la légitimise, la soutient, et permet de la vivre « d'une manière respirable ». Un travail sur les valeurs partagées est ici nécessaire.

« Il serait intéressant de réfléchir à l'élaboration d'une charte qui aurait pour objet la lutte contre les

inégalités sociales et qui serait proposée à tous les acteurs institutionnels ou professionnels impliqués dans la relation d'aide et dont l'axe central serait d'avoir un regard différent sur les publics précarisés en réponse aux nombreuses demandes que le Délégué général aux droits de l'enfant a entendues et qui sont relayées dans son rapport. Cette charte serait un noyau autour duquel se construiraient les collaborations entre les services. On pourrait par exemple y trouver le fait que l'utilisateur soit considéré comme acteur et pas seulement comme consommateur de service, que chacun à son niveau, s'engage à défendre les droits humains fondamentaux et que le respect de la différence, l'absence de jugement ait une place très importante dans ce travail de terrain. »

La nécessité d'éviter des chartes localisées reposant sur la seule bonne volonté d'un responsable quel qu'il soit a conduit à se demander si la déclinaison de la **charte associative** en matière d'articulation des droits culturels et sociaux ne constituerait pas une mesure facilitatrice, à condition qu'elle puisse être adoptée par les pouvoirs locaux, et servir de base à des conventions claires de partenariat.



Parmi les **supports** nécessaires, un **modèle de distinction des formes de réseaux** pourrait permettre d'éviter les confusions ou l'exercice d'un pouvoir excessif sur les bénéficiaires d'autant plus redoutable qu'il serait dispersé.

« Pour le travail en réseau, il faut distinguer le rôle que l'on joue au sein du réseau et de quel type de réseau parlons-nous ? Des réseaux professionnels, des réseaux où l'on donne une place aux usagers ? Si c'est un réseau entre professionnels, il y a lieu d'identifier la posture de ces professionnels. Peut-être que des professionnels sont là strictement pour soutenir la famille, avec ses difficultés, ce qu'elle n'a pas envie de raconter, etc. et que d'autres professionnels ont en partie un rôle de contrôle normatif. »

L'invention de **modes de financement conjoints**, structurellement organisés, permettrait certainement aux expériences d'articulation et de réseau de se développer. Les bénéficiaires devraient être systématiquement associés à ces expériences, par exemple via la pratique des budgets participatifs.



« Le travail en réseau nécessite des conditions pour éviter l'instrumentalisation. Des principes ont été mentionnés et que nous pouvons faire nôtres : le respect de chacun (qui fait quoi ?), le respect des missions, éviter les confusions de rôle, avoir la réflexion sur l'équité et l'éthique, et cela nécessite des conditions méthodologiques. Ne pourrions-nous pas l'engranger et nous mettre d'accord sur les objectifs : une co-construction qui va jusqu'à une co-évaluation pour aller jusqu'à une co-décision de l'attribution des budgets? J'entendais implicitement co-décision des budgets en associant les citoyens. Dans les pays latino, cela s'appelle le budget participatif. »

dais implicitement co-décision des budgets en associant les citoyens. Dans les pays latino, cela s'appelle le budget participatif. »

Les résistances à cette politique

Elles peuvent prendre deux visages différents, mais qui peuvent cumuler leurs effets.

Nous pointons d'abord une logique managériale et technocratique, non centrée sur l'utilisateur, qui impose à chaque service de faire la preuve qu'il peut s'attribuer les résultats de son action et de développer sa visibilité particulière. La même logique a tendance à imposer des pratiques technocratiques de planification, qui sont antinomiques d'une participation possible.

« Il y a deux modèles qui s'opposent et qui se confrontent : un système d'intervention sociale très technocratique se basant sur des grilles et des analyses qui sont faites au-dessus des personnes. On

les regarde comme un satellite analyserait la situation sociale d'un lieu. Et un autre modèle social qui se base essentiellement sur l'intervention des personnes elles-mêmes, qui font des demandes, qui ont des valeurs à exprimer, des modèles à exprimer, qui parfois se confrontent aux modèles ou aux valeurs des travailleurs sociaux eux-mêmes. C'est intéressant et c'est un débat. »



Ensuite, nous trouvons la logique sécuritaire, qui se répand notamment via une logique d'« analyse des risques » (se fondant sur une logique de « risque zéro »), qui implique une exigence de maîtrise peu propice à l'innovation et à l'audace.

« Il est important de ne pas se limiter à un partenariat qui serait uniquement vu d'un point de vue sécuritaire. Il est important d'avoir un espace, du temps, des moyens pour travailler en partenariat, dans le sens d'une amélioration du bien-être. C'est une des conditions de réussite. Si l'associatif est seulement perçu comme étant un « pompier » qui s'occupe des plus paumés de l'Etat social actif, cela ne peut pas fonctionner. Tandis que si un partenariat peut se mettre en place où l'associatif a aussi la possibilité de travailler dans le sens du bien-être, de ne pas partir des manques, des risques, mais plus au niveau des valorisations des compétences... »

Même si ces résistances sont puissantes (un participant aura cette image « le loup (sécuritaire) est plus diffus mais il est toujours là »), il convient de réaffirmer la primauté incontournable d'une évaluation qui favorise la participation (« la capacité d'évaluation collective ») et d'une logique de projet qui soit et reste ascendante.

Les premières avancées qui constituent un point de passage obligé pour cette politique

Une politique de **formation commune** aux agents régionaux et communautaires leur permettrait de dépasser l'obstacle de la **méconnaissance des cultures professionnelles respectives**.

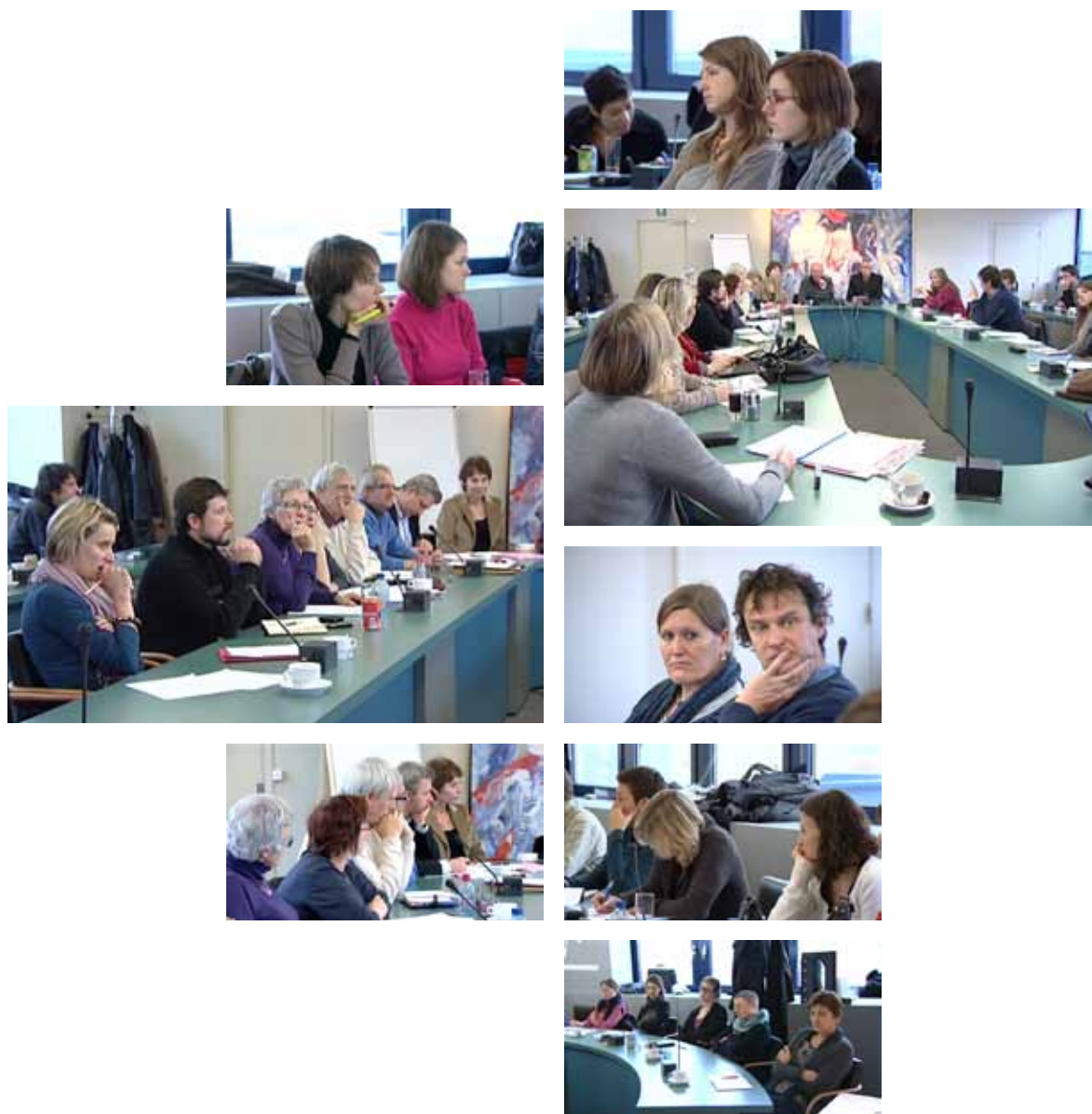
Un examen des **différentes formes de partenariat**, de leurs apports et de leurs limites s'avère également indispensable.

Les travaux ont en effet montré que l'on pouvait se trouver en face d'un modèle local intégré (une seule coordination pour tous les acteurs), d'un modèle à délégations multiples (au cas par cas, des partenariats sont conclus sans volonté automatique de pérennité) et d'un modèle de coopération conflictuelle (incluant des possibilités d'interpellation réciproques).



Le souhait a été plusieurs fois émis que les pouvoirs publics dessinent au moins **l'espace des possibles**, sans toutefois imposer un modèle unique que les disparités locales rendent improbable, si ce n'est contre-productif. La transversalité doit être considérée comme une responsabilité partagée :

« Nous avons tous les instruments pour faire de la transversalité. Le décret de l'aide à la jeunesse prévoit cela et légitimise (...) les interpellations. Donc, soyons impertinents ! L'impertinence, mais pas pour prendre le pouvoir, l'impertinence doit être assise sur des valeurs d'émancipation, des valeurs partagées. Organiser des transversalités c'est donc une responsabilité politique. C'est le politique avec un grand « P ». Or, cette responsabilité politique de faire de la transversalité, cela relève des acteurs politiques, quel que soit leur niveau de pouvoir, mais aussi des acteurs de terrain et de l'administration. »



Liliane Baudart

Directrice générale de l'aide à la jeunesse

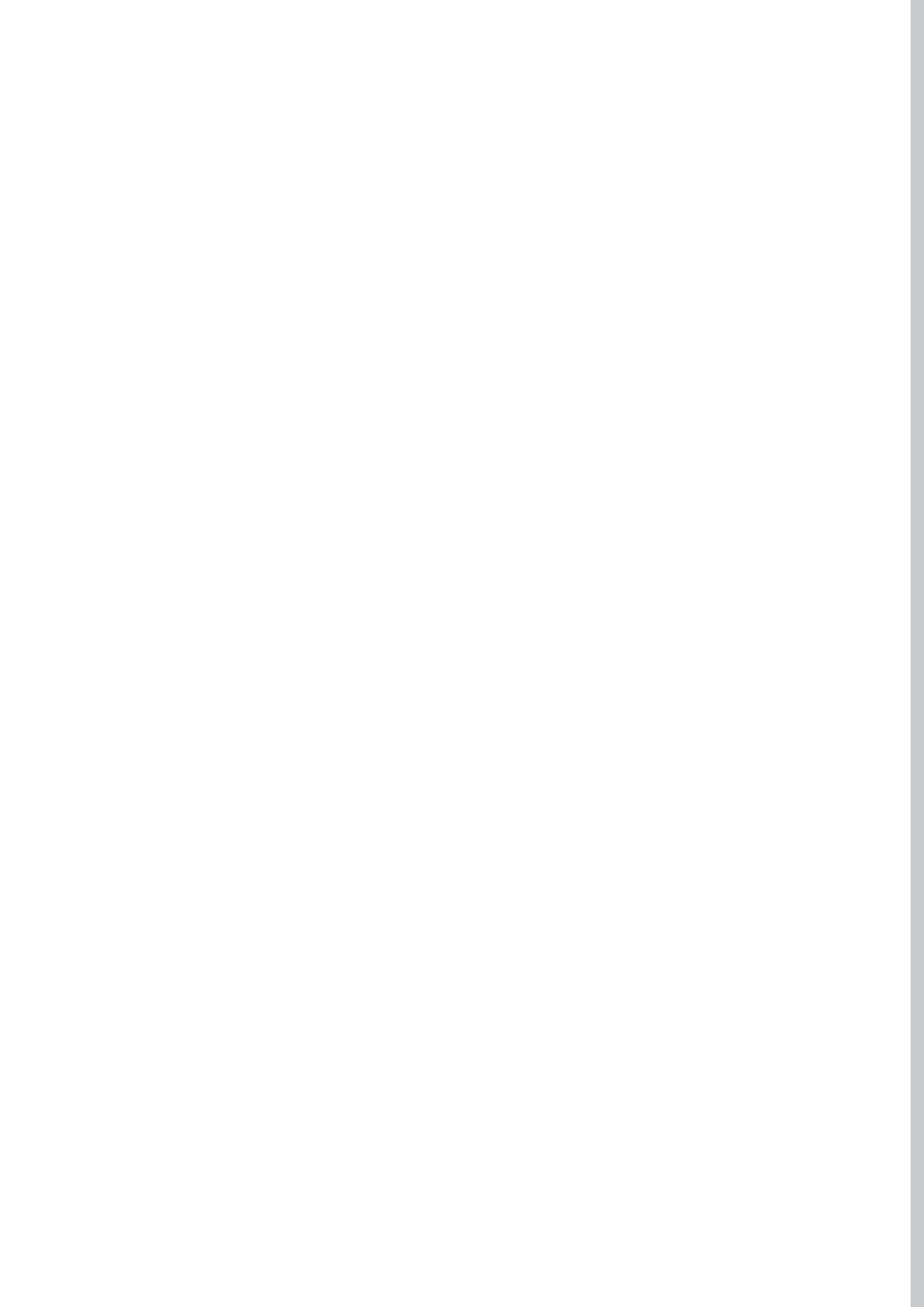
Bernard De Vos

Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant

Myriam Sommer

Directrice Études et stratégies de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (Jusque 2010)
Membre du Comité de gestion du Fonds Houtman et du Conseil scientifique de l'ONE

Coordination : Christelle Trifaux et Jean Blairon



DOCUMENTS
ANNEXES

ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS AUX TROIS SÉMINAIRES

Les participants du séminaire relatif aux bonnes pratiques de travail en réseau qui a eu lieu le 9 novembre 2010 sont :

BAIWIR Carine, ATD Quart-monde; BAUDART Liliane, Directrice générale de l'aide à la jeunesse; BLAIRON Jean, asbl RTA; BORIGHEM Antoine, Direction Etudes et stratégies de l'ONE; CHARLES Stéphanie, Halte accueil « les frimousses » - centre d'écoute parentale « La Bavette »; COLA Bruna, appui 0-18 ans- CPAS de Liège; COLPAINT Martine, SAJ de Namur; DE BOE Françoise, Groupe Agora - Service de lutte contre la Pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale; DE CLERCQ Guy, SPJ de Tournai; DE VOS Bernard, Délégué général aux droits de l'enfant; DELERUELLE Didier, AMO « Graine »; DETAILLE Véronique, AMO « La Teignouse »; DISNEUR Annick, SAJ de Bruxelles; DOYEN Pierre, Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP); DUPUIS Xavier, AMO « CIAC »; DUSAUSSOIS Béatrice, Direction générale de l'aide à la jeunesse; FETTWEIS Elisabeth, SAJ de Verviers – section prévention générale; GUERLEMENT Céline, Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du sport; HANSEN Gérard, SAJ de Verviers; HOVINE Annick, « La Libre Belgique »; JANUTH Colette, ATD Quart-Monde; LEBRUN Aurore, SPJ de Charleroi; MULKAY Françoise, Direction des Méthodes, Recherches, Formations, Statistiques et Communication (DGAJ); PAULUS Nadine, SAJ de Liège; PEREIRA Tatiana, Direction de la Promotion de la Santé; PHILIPPART Anne, service appui 0-18 ans - CPAS de Liège; RAOULT Françoise, SAJ de Huy; RENIER Janine, Service de Santé Mentale – AIGS; ROSENGARTEN Doris, Halte-accueil « Les Frimousses » - centre d'écoute parentale « La Bavette »; SERVAIS Jean-François, Fédération FIPE – service Droit des Jeunes de Liège; SOMMER Myriam, Direction Etudes et stratégies de l'ONE; THONON Marie, Cabinet d'Evelyne Huytebroeck; TRIFAUZ Christelle, DGDE; VANDEKEERE Michel, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse; VANDENBORNE Lucie, CPAS de Liège; VANDORMAEL Luc, CPAS de Waremme; VERSET Anne-Marie, SPJ de Marche; WELTER Monique, asbl « La Maison Blanche »; WYART Chantal, Centre d'écoute parentale « Seraing ».

Les participants du séminaire relatif aux bonnes pratiques en matière de petite enfance du 2 décembre 2010 sont :

ACERBIS Séverine, asbl BADJE; ANZALONE Sylvie, Coordination subrégionale Hainaut – ONE; BAIVIER Julie, SAIE « Tremplin »; BAZIER Geneviève, ONE; BEDU Karine, ATD Quart-Monde; BLAIRON Jean, asbl RTA; BORIGHEM Antoine, Direction Etudes et stratégies – ONE; BOUGUEREAU Gaëlle, Direction Etudes et Stratégies – ONE; CABY Jean-Marie, SASPE Reine Astrid; CHARLOT Katia, SIF « Ricochet »; CULOT Geneviève, « La Bohème »; DE BOE Françoise, Groupe Agora - Service de lutte contre la Pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale; DE CROMBRUGGHE Marc, SAIE « Tremplin »; DE REUCK Anne, « la Maison Ouverte »; DE VOS Bernard, Délégué général aux droits de l'enfant; DELBROUCK Evelyne, SASPE; DELHAXHE Marylène, ONE – Fonds Houtman; DELPORTE Jean-Paul, ONE; DETAILLE Véronique, AMO « La Teignouse »; DISNEUR Annick, SAJ de Bruxelles; DOYEN Pierre, Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP); GOVAERT Malvina, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse; GUERLEMENT Céline, Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du sport; GUILLAUME Maryline, Maison médicale « Mosaïque »; HENDRICK Pierre, ATD Quart-Monde; HITTELET Jean-Paul, Fédération des PMS Libres; HOVINE Annick, « La Libre Belgique »; IVANOVIC Marika, CPAS de Wanze - équipe SOS enfants de Huy; JANUTH Colette, ATD Quart-Monde; MAHY Christine, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté; MARCHAND Brigitte, Coordination accueil – ONE; MODAVE Chantal, pouponnière « Sainte Adeline » à Liège; MONFORT Emilie, SIF « L'échalier »; MONNIER François, Cellule Enfance du cabinet de Jean-Marc Nollet; MULKAY Françoise, Direction des Méthodes, Recherches, Formations, Statistiques et Communication (DGAJ); PETIT Pierre, ONE; PHILIPPART Anne, service appui 0-18 ans - CPAS de Liège; PIRARD Olivier, SIF « L'échalier »; RAOULT Françoise, SAJ de Huy; ROSENGARTEN Doris, Halte-accueil et centre d'écoute parentale « Seraing »; SANTARONE Nicole, Service jeunesse du CPAS de Charleroi; SOMMER Myriam, Direction Etudes et stratégies de l'ONE; TAMINIAUX Pascale, Fondation Roi Baudouin; THONON Marie, Cabinet d'Evelyne Huytebroeck; TRIFAUZ Christelle, DGDE; VANDENBORNE Lucie, service appui 0-18 ans - CPAS de Liège, WELTER Monique, asbl « La Maison Blanche »; WYART Chantal, Centre d'écoute parentale « Seraing ».

Les participants du séminaire relatif à la perméabilité des services sociaux du 24 janvier 2011 sont :

ACERBIS Séverine, asbl BADJE; AMELUAN Latifa, SAIE « Tremplin »; BAUDART Liliane, Directrice générale de l'aide à la jeunesse; BLAIRON Jean, asbl RTA; CHARLES Stéphanie, « La Bavette »; CULOT Geneviève, asbl « La Bobine »; DE BOE Françoise, Groupe Agora - Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale; DE CLERCQ Guy, SPJ de Tournai; DETAILLE Véronique, AMO « La Teignouse »; DE VOS Bernard, Délégué général aux droits de l'enfant; DEVRIESE John, AMO « La débrouille »; DI FELICE Luisa, Service jeunesse - CPAS de Charleroi; DOURSON Séverine, asbl BADJE; GONCALVES Manu, Ligue bruxelloise francophone de la santé mentale – Service de santé mentale « Le Méridien »; GOVAERT Malvina, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse; GUERLEMENT Céline, Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du sport; GUILLAUME Marylène, Maison médicale « Mosaïque »; HITTELET Jean-Paul, Fédération des Centres PMS Libres; HOVINE Annick, « La Libre Belgique »; LIBION Sarah, AMO « Mille lieux de vie »; MAHY Christine, Réseau belge de lutte contre la pauvreté; MERTENS Luc, Cabinet d'Eliane Tillieux; MEYS Aurélie, asbl « la CHACOF » (Coordination des haltes-accueil de la Communauté française); MONNIER François, Cellule Enfance du Cabinet de Jean-Marc Nollet; MULKAY Françoise, Direction des Méthodes, Recherches, Formations, Statistiques et Communication (DGAJ); OTJACQUES Marc, Lutte Solidarité Travail (LST); PARTHOENS Christophe, AMO « Reliance »; PHILIPPART Anne, service appui 0-18 ans - CPAS de Liège; PRIGNON Valérie, DICS (SPW); ROSENGARTEN Doris, « les Frimousses » Seraing; SOMMER Myriam, Direction Etudes et stratégies de l'ONE; SOREL Jean-Michel, « la Maraude » à Saint-Josse; TAMINIAUX Pascale, Fondation Roi Baudouin; TOUSSAINT Philippon, AMO « Dynamo »; TRIFAUX Christelle, DGDE; VANDEKEERE Michel, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse; VANDENBORNE Lucie, service appui 0-18 ans - CPAS de Liège; VISART Clothilde, AMO « La croisée »; VISEE Dominique, ATD Quart-Monde; VITALI Rocco, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté; WELTER Brigitte, service communal de médiation scolaire à Saint-Gilles; WELTER Monique, asbl « La Maison Blanche ».

ANNEXE II : LES NOTES D'INTENTION DE CHAQUE PRÉSIDENT DE SÉANCE

La note d'intention de Liliane Baudart, Directrice générale de l'aide à la jeunesse, et Présidente de séance du séminaire relatif aux bonnes pratiques de travail en réseau « Comment améliorer la coordination des services et les collaborations en vue d'apporter une aide efficace aux familles précarisées ? »

La problématique

Le rapport consacré par le Délégué général aux incidences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles rappelle, à la suite de nombreuses observations, que la situation de « pauvreté » recouvre en réalité des inégalités relevant de plusieurs dimensions (économique, sociale, culturelle).

Face à des difficultés multifactorielles, l'intervention d'un seul acteur social se révèle le plus souvent insuffisante ou inefficace. Un travail en réseau s'impose afin de mutualiser les approches et les compétences. Cette « pratique de réseau » est cependant loin d'aller de soi, notamment lorsqu'elle met autour de la table des acteurs du monde associatif et des intervenants du secteur public. C'est pourtant à ce prix qu'une aide efficace et respectueuse peut être apportée aux jeunes et aux familles vivant des situations de précarité.

S'interroger sur les conditions de faisabilité, de cohérence et de pertinence de ce travail en réseau constitue donc une priorité.

Les éléments constitutifs de la problématique

Un des éléments essentiels consiste à étudier comment les acteurs des luttes pour les droits du Sujet - qui sont au cœur du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse- et ceux qui militent pour le respect des droits fondamentaux, dans le contexte d'une aggravation des inégalités et d'une responsabilisation/culpabilisation des dominés, peuvent articuler leurs actions.

L'aide à la jeunesse s'est largement engagée dans la dénonciation de l'idée selon laquelle les difficultés socio-économiques entraîneraient d'office des insuffisances éducatives dans le chef des familles. Fort de cette conviction, les intervenants de terrain doivent cependant constater les limites de la seule intervention socio-éducative, lorsque les familles précarisées sont quotidiennement en lutte pour ne pas sombrer dans la pauvreté. La situation familiale dans sa globalité doit être prise en compte.

Mais ce constat nous impose d'aller plus loin. Travailler en réseau est, non seulement l'affaire des intervenants qui œuvrent au quotidien au côté du jeune et de sa famille, mais également celle des institutions, et singulièrement des pouvoirs publics. Réduire les inégalités ne peut se faire sans une implication globale des acteurs du secteur public et du secteur associatif, afin de repenser les articulations de leurs actions tant au niveau préventif qu'au niveau de l'aide individuelle.

Le travail en réseau, qui paraît s'imposer comme solution, ne va pas forcément de soi et est malheureusement souvent entaché d'un certain nombre de problèmes. Nous pouvons citer ici à titre conservatoire les éléments suivants :

1. la lenteur des interventions;
2. les risques de « carrousel institutionnel » et de défaussement des uns sur les autres;
3. les risques de constitution d'un regard « panoptique » d'un nouveau genre sur les usagers ;
4. les recouvrements et confusions de rôles;
5. la confusion des modes de réseau - réseau centré sur l'utilisateur et réseau de professionnels - et les difficultés qui sont liées à cette confusion;

6. les contradictions dans les approches des uns et des autres : approche méritocratique/conditionnée/sécuritaire versus approche émancipatrice/inconditionnelle/préventive;
7. les difficultés d'articulation liées à la diversité des niveaux de pouvoir concernés.

Les conséquences de ces difficultés sont diverses : tentatives d'instrumentalisation des uns ou des autres, dissociation des actions, attentisme généralisé. Quelque diverses qu'elles soient, elles se produisent souvent au détriment des jeunes et des familles.

Luc Vandormael (CPAS de Waremme) et Didier Deleruelle (AMO Graine) apporteront leur éclairage sur la problématique abordée.

La question posée

Existe-t-il des conditions, des méthodologies, des manières de travailler qui permettent de tisser, nourrir, entretenir des relations efficaces entre acteurs du secteur public et du secteur associatif, au profit des jeunes et des familles ? Quelles sont-elles ? Comment les formaliser ?

La note d'intention de Myriam Sommer, Directrice de la DES de l'Office de la Naissance et de l'Enfance et Présidente de séance du séminaire relatif aux bonnes pratiques en matière de petite enfance « Comment accompagner les familles précarisées dans l'éducation de leurs enfants ? »

La problématique

Dans le rapport du Délégué général aux droits de l'enfant sur les incidences et les conséquences de la pauvreté sur les enfants de 2009, il ressort qu'aucun droit de l'enfant ne résiste à l'effet de la pauvreté et de la précarité. Parmi ces droits, celui de pouvoir vivre avec ses deux parents est sans doute l'un des plus essentiels.

Le législateur l'a bien compris et fait de la séparation entre l'enfant et ses parents une mesure extrême. Tout faire pour travailler avec la famille, dans le meilleur intérêt de l'enfant, constitue la pierre angulaire de l'ensemble de nos législations et pour les travailleurs du secteur de l'enfance et de la jeunesse, le cœur de leur mandat professionnel.

Quinze ans environ séparent la publication du rapport sur la pauvreté de la Fondation Roi Baudouin et celui du Délégué général.

Dans le rapport de la FRB la première revendication en matière de petite enfance était qu'aucun enfant ne soit placé pour des raisons de pauvreté financière de sa famille.

Au cours de ces quinze années, de multiples initiatives se sont développées et d'une manière générale le travail social au sens large a pris une orientation de soutien à la parentalité. On est ainsi passé du conseil à l'écoute, du contrôle à l'accompagnement, sans négliger la protection de l'enfant. Tirer les enseignements de ces initiatives apparaît comme une priorité.

Les éléments constitutifs de la problématique

Lors du précédent séminaire, Liliane Baudart a mis l'accent sur la nécessité du travail en réseau pour répondre au caractère multifactoriel de la pauvreté et en particulier sur la nécessité d'une action conjointe entre les pouvoirs publics et les mouvements associatifs. On retrouve cette perspective fondamentale de travail en réseau et l'action dans le secteur de la petite enfance va nous amener à mettre le focus sur **les processus**. Comment agir non seulement sur les individus mais aussi sur les processus ? Ceux qui engendrent la spirale des difficultés, des inégalités, ceux qui peuvent aider les parents à sortir des difficultés et ceux qui contribuent à réduire les inégalités.

Quelques réflexions sur les processus.

1. **On ne naît pas parent** on le devient. Il y a un assez large consensus pour dépasser l'idée d'un modèle biologique de rôle paternel et maternel. Le concept de parentalité met l'accent sur le processus de maturation. (devenir parent) et sur le caractère évolutif. La parentalité peut évoluer dans un sens positif ou négatif en fonction du contexte et/ ou des circonstances.
2. Il y a également un large consensus scientifique pour affirmer que **les déterminants de la parentalité sont multiples**. Les comportements parentaux sont façonnés à la fois par les ressources individuelles des parents et celles de leurs enfants mais également par les facteurs environnementaux au sens large, les attentes sociales.
3. L'attitude de la société vis-à-vis de la parentalité est ambivalente : d'un côté l'accent est mis sur le rôle irremplaçable de la famille; d'un autre côté toutes les familles sont soupçonnées - c'est le thème récurrent de la démission parentale, de l'effondrement de la famille. Une famille qui serait devenue un problème social. D'un côté l'on affirme que tout se passe avant 6 ans voire moins, de l'autre le secteur de la petite enfance n'est pas (encore) la cible privilégiée de la lutte contre les inégalités.
A l'opposé de cette image négative de la parentalité, nous pensons que **les parents n'ont jamais été autant mobilisés** qu'aujourd'hui par rapport à leurs enfants mais que l'éducation de ceux-ci est devenue beaucoup plus complexe, plus précoce et de plus en plus partagée par diverses instances éducatives auxquelles les familles pauvres n'ont pas toujours accès.
4. Les familles pauvres sont aussi mobilisées autour de l'enfant et à force de voir leurs manques on finit par oublier **les efforts quotidiens** qu'elles produisent pour s'occuper de leurs enfants. Pauvreté et précarité ne sont pas synonymes de défaillances éducatives ou de démission parentale ; c'est notre conviction, c'est ce que nous voyons tous les jours et c'est aussi une conclusion de nombreux travaux de recherche. Néanmoins des conditions parentales défavorables peuvent engendrer des difficultés : augmenter le stress parental, diminuer la confiance en soi, l'empathie, la capacité de percevoir, de répondre aux besoins de l'enfant.
5. L'action des travailleurs du secteur de la petite enfance est une action socio-éducative de proximité avec les familles mais les difficultés que rencontrent les parents sont souvent liées à des **causes plus structurelles**, plus éloignées. D'où la nécessité d'articuler les différents niveaux d'intervention et de clarifier ce qui relève de l'accompagnement parental et ce qui relève d'autres sphères de compétences et de pouvoirs qui concernent le droit à un revenu, à un logement, à un emploi, à un accueil de qualité pour tous les enfants.

Dans les initiatives de soutien à la parentalité une place particulière doit être accordée à celles qui sont nées du terrain dans des communes ou des quartiers où les difficultés se cumulent et qui se caractérisent par une implication des parents, un fort ancrage local et une adaptation aux besoins des populations : des besoins multiples et donc des réponses multiples elles aussi ...

La première expérience est présentée par Anne de Reuck coordinatrice de **La Maison Ouverte de Marchienne Docherie** située dans la banlieue de Charleroi. Les activités : s'adressent à tous les parents ayant des enfants en bas-âge Elle est établie sur un territoire où les situations d'exclusion se cumulent. Plusieurs services comme un Lieu de rencontre enfant- parent, une halte accueil, des ateliers parentaux mais d'autres services dans le champ de la prévention de la santé mentale s'articulent les uns aux autres.

J'ai choisi cette première intervention parce qu'elle s'inscrit directement en lien avec le travail mené par le Délégué général aux droits de l'enfant auprès des familles en situation de pauvreté dans lequel les familles ont exprimé combien ce genre d'initiatives rencontrait leur souhait de pouvoir être accueillies avec leurs enfants.

La seconde expérience est celle de **L'échancier** un Service d'Intervention Intensive en Famille située à Amay et intervenant sur un territoire plus vaste que la commune. Elle est présentée par Olivier Piard, coordinateur. Dans ce cas il s'agit d'une intervention dans une famille par rapport à laquelle une vulnérabilité voire un danger est pressenti. Cette intervention est à la fois intensive, individualisée mais aussi multi-facettes et donc impliquant plusieurs acteurs.

Le fait de séparer les enfants de leur milieu familial fait l'objet de questionnements en sens divers. Pour les uns les interventions seraient trop tardives et les travailleurs seraient influencés par l'idéologie du lien familial à tout prix. Pour les autres, des enfants seraient encore placés pour des raisons de pauvreté. En cause notamment la difficulté pour certains travailleurs de terrain de sortir d'une vision normative du développement de l'enfant, de leur incapacité à voir au delà de leurs propres normes et valeurs.

Des travailleurs de terrain expriment le fait que le contexte actuel est marqué par des problématiques familiales de plus en plus complexes et de plus en plus lourdes. Prenant le contrepied d'affrontements souvent dévalorisants pour les travailleurs, certains auteurs - Martine Lamour (2009) notamment - évoquent plutôt la souffrance des professionnels éprouvés, usés au contact des pathologies de la relation qui peut générer des dysfonctionnements au sein des réseaux.

Les deux intervenants suivants apporteront leurs témoignages et leurs questionnements par rapport aux situations les plus problématiques et à la manière d'y répondre.

Jean-Marie Caby est directeur du Centre d'accueil ONE de La Hulpe, une institution qui se définit comme pouponnière à vocation thérapeutique et qui pratique les visites accompagnées des parents.

Françoise Raoult est Conseillère de l'Aide à la jeunesse pour l'Arrondissement de Huy, son expérience lui permet de prendre le recul nécessaire pour évoquer la manière dont le contexte a évolué et les défis actuels envisagés à partir d'une pratique de travail en réseaux.

Les questions posées

On le voit, le débat est large et ouvert; nous tenterons d'avancer des recommandations et des propositions concrètes sur deux questions essentielles.

- Quelles sont les alternatives aux séparations des enfants de leur famille, les initiatives porteuses et les conditions de succès ?
- Lorsqu'une séparation de l'enfant de son milieu familial s'avère nécessaire, quelles pratiques mettre en œuvre pour que le retour en famille puisse s'effectuer dans de bonnes conditions?

La note d'intention de Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant et Président de séance du séminaire relatif à la perméabilité des services sociaux « Comment faciliter la relation entre les enfants, les familles pauvres et les services d'aide ? »

La problématique

Le rapport participatif mené par le Délégué général sur « *les incidences et les conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles* » a mis en avant un déficit de présence effective des professionnels dans les situations relevant de la pauvreté, un déficit de relation appropriée entre le professionnel et le bénéficiaire, ainsi qu'un manque de compréhension de part et d'autre.

Tout se passe comme si le constat suivant pouvait trop fréquemment être formulé : « *Il y a beaucoup de monde concerné et c'est comme s'il n'y avait personne.* »

Notons que cette phrase pourrait être prononcée tant par les usagers que par les professionnels : la représentation d'un **manque de répondant** peut prévaloir de part et d'autre.

Les éléments constitutifs de la problématique

Sur base du séminaire d'ouverture, la situation-problème évoquée ci-dessus a révélé **plusieurs dimensions**.

Un manque de **pro-activité** peut être supputé : trop peu de professionnels semblent prendre l'initiative d'aller vers, d'aller où le problème crucial se pose.

Un manque de **perméabilité** peut être présent : la relation professionnel/bénéficiaire doit être considérée comme une relation interculturelle à part entière, surtout en ce qui concerne les personnes menacées de désaffiliation sociale ; cette relation est malheureusement parfois dominée par un centrisme de classe.

Un manque d'**égalité** peut aussi être regretté : la relation d'aide est déséquilibrée, le professionnel ne se met pas suffisamment « à la place de » (ou n'en a pas suffisamment la capacité).

Il convient toutefois de prendre en compte le fait que ces trois manques sont aussi **le revers de qualités importantes**.

Le manque de pro-activité peut être la conséquence de l'importance reconnue et accordée à la demande libre des bénéficiaires.

Le manque de perméabilité est sans doute lié à la professionnalisation des métiers de l'aide, où la technicité a beaucoup augmenté (ainsi d'ailleurs que les exigences administratives de technicité).

Le manque d'égalité n'est pas sans lien avec la conscience de la responsabilité que peut éprouver le professionnel, dans une société qui tend à exiger de lui « le risque zéro ».

Par ailleurs, les trois attitudes qui peuvent paraître souhaitables (pro-activité, perméabilité, égalité) sont elles-mêmes porteuses d'**effets pervers potentiels**.

Dans le premier cas, on peut se livrer à des intrusions excessives dans le domaine privé des personnes (les « réserves territoriales » selon Goffman).

Dans le second, on peut arriver à un comportement de stigmatisation positive.

Dans le troisième, on peut constater des effets de contagion du professionnel par le bénéficiaire, ce qui permet un rejet des deux par les groupes sociaux non concernés.

Christine Mahy, Présidente du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, Jean-Michel Sorel, Coordinateur de « la Maraude » et Philippon Toussaint, Directeur de l'AMO « Dynamo » apporteront leur éclairage sur la problématique abordée.

Les questions posées

Existe-t-il des expériences à partir desquelles on pourrait construire et diffuser des repères concrets appropriés en la matière (sans promouvoir un nouveau placage de techniques évidemment) ? Quels seraient ces repères ?

Ensuite, quelles seraient les mesures politiques concrètes qui favoriseraient l'éclosion ou le développement de pratiques similaires ?

Editeur responsable
Bernard De Vos
Délégué général aux droits de l'enfant
Rue des Poissonniers 11-13 Bte 5 - 1000 Bruxelles